

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 12 juillet 2012

Convocation du :

Objet : TOURISME

Programme Innovations Touristiques en Milieu Rural (ITMR).

Validation de la convention de groupement de commande de l'action 4.

L'an deux mille douze, le douze juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Saint Auban d'Oze, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude Salles

Etaient présents : R. Fournel, G. Pitaval, B. Soulat, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, R. Basset, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux, P. Aubin.

Excusés : Francis Reynaud, Monique Barthelemy, Claudette Dargot, Alain Chevalier, Martine Barbet, Marc Rosenstiel, Maurice Chautant, Fabrice Roux, Gérard Garcin, Fleur Regord

Après autorisation des conseillers cette délibération est inscrite à l'ordre du jour de la séance.

Le Président Michel Mescle invite Jean-Louis Pelloux, Vice-Président chargé du Tourisme à présenter le projet.

Jean-Louis Pelloux rappelle l'adhésion de la Communauté de Communes des Deux Buëch par délibération du 28 juin 2011 au programme ITMR piloté par le Pays Gapençais et rappelle la délibération du 4 juin 2012 relative à la mise en œuvre de l'action 4« signalétique additionnelle innovante».

Cette action est portée par l'office de tourisme de Gap et comprend l'ensemble des outils de communication sur le programme. Il s'agit d'un livret d'accueil, de cartes interactives (achat d'un fond de carte du Pays), de la charte graphique, de photos et de vidéos pouvant alimenter nos sites Internet sur la thématique enfants-familles. Cette communication bénéficie à l'ensemble des structures du Pays.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120712-De2012_85-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2012
Publication : 17/07/2012

Pour le Président



La participation à cette action a été approuvée par délibération du 28 juin 2011, la convention de coopération a été approuvée par délibération du 4 juin 2012. Il est proposé aujourd'hui de valider la convention de groupement de commande jointe à la présente délibération et de nommer un élu de la commission d'achats qui représentera la Communauté.


Après avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des présents ou représentés :

- Valide la convention de groupement de commande jointe à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer cette convention,
- nomme Jean-Louis Pelloux, membre de la commission d'achats, pour représenter la communauté conformément au terme de la convention.

votants : 12
pour : 12
abstention : 0
contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Saint Auban d'Oze, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel Mescle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120712-De2012_85-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2012
Publication : 17/07/2012

Pour le Président

